

	Conseil Communal de Rolle – législature 2006 – 2011
---	---

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 16 décembre 2008

Présidence: Jean-Claude Bédert

Ouverture: 19h30

Appel: 45 membres présents, 9 membres excusés

Excusés
Patrick Bréchon
Joséphine Byrne Garelli
Franziska Douet
Vanessa Monney
Bernard Nicolier
Jürg Schmutz
Lucette Schmutz
Konstantin Turnau
Arnaud Vanni

Le quorum est atteint: 83%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2008.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité.
4. Election au Conseil régional: 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.
- 5 Election à la Cogest: membre radical.
6. Préavis N° 57-2008 – Adhésion à un réseau d'accueil de jour de la petite enfance conformément à la LAJE – rapport de la commission + rapport de la Cofin.
7. Préavis N° 58-2008 – Demande d'un crédit d'étude pour la réhabilitation des bâtiments A et B du collège secondaire du Martinet - rapport de la commission.
8. Préavis N° 62-2008 – Projet de budget 2009 pour la Commune de Rolle – rapport de la Cofin.
9. Motion Theodore – Pour que Rolle obtienne le label « Cité de l'Energie ».
10. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 19h35 par le Président qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et il débute par la projection de l'ordre du jour modifié, lequel est accepté par les conseillers.



1. Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2008

Le procès-verbal est modifié comme suit: p. 229 - préciser que le président a lu partiellement les lettres de démission de deux conseillers; p. 237, point 14, 2^e paragraphe – remplacer mention par motion; p. 239, 3^e paragraphe - remplacer secrétaire cantonal par secrétaire patronal. Il est ensuite accepté à la majorité.

2. Communications du Président

Le Président complète ses communications en annonçant qu'il a reçu, lors de son dernier samedi matin de présence au château une délégation de l'APERRE qui est venue lui faire part de ses doléances et de ses soucis, en particulier au sujet du « Coup de pouce » (cours d'appui et soutien scolaire) auquel il va être mis fin. Il a reçu également une citoyenne rolloise.

Il annonce le décès du père de Mme Lucette Schmutz, conseillère, ainsi que celui de M. Gilbert Semoroz, personnage bien connu dans le cadre du port de Rolle. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

3. Communications de la Municipalité.

Le Syndic rappelle que lors de sa dernière séance, le conseil communal a accepté l'entrée de la commune de Rolle dans le conseil régional. Dans la communication du 4 décembre figure une petite erreur « la commune de Rolle dispose de 6 voix que la Municipalité a décidé de répartir entre les pouvoirs exécutifs et législatifs. 2 sièges totalisant 2 voix et 2 postes de suppléants ont ainsi été offerts au conseil communal. Représentée par son syndic, porteur des 4 voix restantes, la Municipalité a en outre désigné M. Stéphane Zeuglin en qualité de suppléant ». Le texte est juste mais les chiffres sont erronés et il faut savoir que si le préavis municipal ne comportait pas de nombre de voix, la commission avait fait part de son désir d'avoir 3 voix au niveau des représentants du conseil communal. La Municipalité accepte ces 3 voix et cela signifie qu'il y aura 3 voix pour la Municipalité et 3 voix pour le conseil communal. Il faut donc considérer que le point 4 de l'ordre du jour est modifié en: « Election au conseil régional – 3 membres titulaires et 3 membres suppléants ».

En ce qui concerne le personnel communal, la Municipalité a décidé d'engager M. Vincent Anghern en tant que chef du service des ressources humaines, de la culture et des affaires sociales, dès le 1^{er} mars 2009. Suite à cet engagement, il a été écrit au personnel communal que M. Anghern participera, avec les chefs de service, à tous les entretiens au moyen d'une méthode d'évaluation basée sur celle du canton qui sera présentée à partir du 1^{er} mars. Comme annoncé, les salaires 2009 seront indexés au coût de la vie à raison de 2.6% selon le statut actuellement en vigueur. D'éventuelles adaptations salariales, liées à la performance ou à l'échelle des traitements, feront l'objet d'une décision ultérieure, à l'issue des évaluations précitées.

A propos des statuts du personnel, la Municipalité a écrit ce qui suit à l'Association du personnel, suite au dernier conseil communal: "la Municipalité propose une reprise des négociations entre l'Association du personnel communal par ses délégués et la Municipalité mais sans avocats ni représentants d'un syndicat". Par lettre du 9 décembre dernier, l'Association du personnel a accepté cette proposition avec une première rencontre avant les Fêtes, ce qui sera le cas.

M. Echenard demande pourquoi la dernière communication municipale, avec embargo jusqu'à la date du conseil, était en ligne sur le site internet de la commune avant la date de fin d'embargo.

Le Syndic lui répond qu'il s'agit là d'une erreur qui ne devrait pas se reproduire.



4. Election au Conseil régional: 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

La liste des membres proposés est projetée comme suit:

Membre titulaire: Joséphine Byrne Garelli – Membre remplaçant: Pascale Vollenweider

Membre titulaire: Nicolas Walter – Membre remplaçant: Jean-Claude Bédert

Membre titulaire: Richard Lecoultre – Membre remplaçant: Laurent Théodore

La discussion est ouverte mais aucune proposition n'est présentée. Le Président explique que les places ne sont pas interchangeables, selon les statuts du Conseil régional. Discussion fermée et élection des candidats par acclamations.

5. Election à la Cogest: membre radical.

Le groupe radical propose la candidature de M. Laurent Gemelli et le Président demande si une autre candidature est proposée. Ce n'est pas le cas et M. Gemelli est élu à la Cogest par acclamations.

6. Préavis N° 57-2008 – Adhésion à un réseau d'accueil de jour de la petite enfance conformément à la LAJE – rapport de la commission + rapport de la Cofin

M. Hunziker, rapporteur, lit les conclusions du rapport puis l'amendement de la Cofin est projeté. Le préavis étant amendé, la discussion sur l'amendement est ouverte.

Mme Choulat Pugnale, au nom de la Cofin, explique que le point 3 amendé concerne le budget, et que le budget étant discuté le même soir, ce point 3 ne sert plus à rien.

Le Syndic confirme que la Municipalité accepte cet amendement.

La discussion est alors close et on passe au vote sur l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

La discussion sur le fond est ouverte et c'est le municipal M. Jaquet qui tient à apporter quelques lumières et commentaires; il remercie la commission qui a rendu un rapport clair et succinct car elle a compris que le préavis soumis ne fait que répondre à des enjeux qui ont trouvé leur épilogue avant ce soir. Il rappelle la pénurie de places d'accueil pour les enfants qui a de multiples conséquences négatives et qui pénalise les familles. Il encourage donc le Conseil à rejoindre les conclusions de la commission et à accepter le préavis.

On passe donc au vote sur le **Préavis N° 57 – Adhésion à un réseau d'accueil de jour de la petite enfance conformément à la LAJE.**

« En conclusion, la Commission, à l'unanimité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 57-2008 relatif à l'adhésion à un réseau d'accueil de jour de la petite enfance conformément à la LAJE du 16 septembre 2008
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,



Décide

1. D'autoriser la Municipalité à adhérer au réseau AJERE d'accueil de la petite enfance de Rolle et Environs au 1^{er} janvier 2009
2. Charge l'ARAS Nyon-Rolle d'être l'interlocuteur de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour de la petite Enfance) et, par conséquent, de lui donner la charge de gestion du réseau AJERE.

Le **Préavis N°57** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 16 décembre 2008

7. Préavis N° 58-2008 – Demande d'un crédit d'étude pour la réhabilitation des bâtiments A et B du collège secondaire du Martinet - rapport de la commission.

M. Peter lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis puis la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, la discussion est close.

On passe donc au vote sur le **Préavis N°58** – Demande d'un crédit d'étude pour la réhabilitation des bâtiments A et B du collège secondaire du Martinet.

« En conclusion, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'unanimité de ses membres, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 58-2008 de la Municipalité du 6 octobre 2008
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 100'000.- pour le financement du présent crédit d'étude.
2. Autorise la Municipalité à financer cette somme par la trésorerie ordinaire de la Commune, dont à déduire 60% à la charge des communes de l'arrondissement scolaire selon la clef de répartition de la convention scolaire. Les Fr. 40'000.- à la charge de la Commune de Rolle seront imputés au compte 5200.5030.10.
3. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur l'exercice comptable en cours.

Le **Préavis N°58** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 16 décembre 2008



8. Préavis N° 62-2008 – Projet de budget 2009 pour la Commune de Rolle – rapport de la Cofin.

M. Théodore, rapporteur, lit les conclusions du rapport et passe en revue chaque amendement après lequel le conseil vote.

Amendement 1, pas de discussion. Le vote montre qu'il est accepté à l'unanimité.

Amendement 2, le Syndic explique que la Municipalité comprend tout à fait dans quel état d'esprit la Cofin a fait cet amendement car le règlement du préavis N° 33 de l'année dernière, qui prévoyait la modification de la taxe de séjour, n'a pas encore été fait. Dans les conclusions de ce préavis, il était question d'établir un règlement pour l'utilisation de ces sommes et la Municipalité a attendu l'entrée de la Commune dans le Conseil régional pour pouvoir traiter ce point, ce qui sera fait au début 2009. Il poursuit en ajoutant que la Municipalité accepte tous les amendements proposés par la Cofin.

La discussion est close et le vote montre que l'amendement 2 est accepté à la majorité.

Amendement 3 et sous-amendements 3.1 et 3.2 pas de discussion. Le vote montre qu'ils sont acceptés à l'unanimité.

Amendement 4 et amendement 5 qui sont liés, pas de discussion. Le vote montre qu'ils sont acceptés à l'unanimité.

Amendement 6, pas de discussion. Le vote montre qu'il est accepté à l'unanimité.

La discussion sur le fond du budget est ouverte et ne donne lieu à aucune remarque.

On passe donc au vote sur le **Préavis N° 62** – Projet de budget 2009 pour la Commune de Rolle.

« En conclusion, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'unanimité de ses membres, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis municipal N° 62-2008 **amendé**
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le projet de budget de la Commune de Rolle pour l'année 2009, amendé comme suit :

Amendement	Compte	Budget 2009 préavis	Budget 2009 amendé	Variation des charges
1	1110.3012	35'700	0	- 35'700
2	1600.38xx	0	65'000	+ 65'000
3	4600.3311.5	421'340	0	- 421'340
3.1	4600.3804	0	62'070	+ 62'070
3.2	4600.4811	- 359'270	0	+ 359'270
4	7100.3525.0	10'000	0	- 10'000
5	7300.3515.2	9'820	13'750	+ 3'930
6	4510.3141	5'000	55'000	+ 50'000
Total				+ 73'230



Le **Préavis N°62** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 16 décembre 2008

9. Motion Théodore – Pour que Rolle obtienne le label « Cité de l'Energie ».

Le motionnaire, M. Théodore, explique que sa motion a pour objet de conforter la Municipalité dans sa recherche en matière de développement durable et d'économie d'énergie, des pas ayant déjà été effectués dans ce sens. Le label « Cité de l'énergie » apporte des avantages conséquents tels la mise en place d'une politique énergétique globale et coordonnée, l'accompagnement par des spécialistes et il répond à la préoccupation d'encourager une gestion durable des ressources. Le processus d'obtention du label a un impact sur l'ensemble des services communaux et serait de nature à engager ceux-ci dans un projet commun et motivant à la suite de leur réorganisation. Suisse Energie, le répondant auprès de l'office fédéral de l'énergie n'a pas pour vocation de créer des usines à gaz, le premier contact gratuit consistant à évaluer ce à quoi s'engage la commune en termes de mobilisation des ressources et des coûts ainsi que le potentiel d'économies réalisables. La motion lui semble la meilleure forme au vu de l'unicité du thème abordé, du caractère précis de la demande et dans l'optique de la remise d'un projet de décision par la Municipalité.

M. Hay dit que cette motion a été discutée dans le groupe libéral. C'est un sujet très important mais qui vient s'ajouter à beaucoup d'autres demandes par le biais de motions ou de postulats à la Municipalité, et les libéraux ont pensé qu'il serait raisonnable que le Conseil prenne sa responsabilité et nomme une commission pour étudier ce sujet afin de parvenir à quelque chose de plus construit et surtout en ayant les idées plus claires sur les impacts que pourrait avoir une décision dans un sens ou dans un autre. Il propose donc formellement la création d'une commission dont la tâche serait d'étudier cette motion.

Le Président explique que cela est tout à fait possible si le 5^e des membres le requiert. Il demande donc aux personnes qui sont d'accord avec le renvoi de l'étude de cette motion à une commission à créer, de le faire savoir. C'est à largement plus d'1/5 que le Conseil accepte la création de la commission. Le Président propose que le bureau la nomme afin qu'elle puisse fonctionner dès janvier 2009, ce que confirme M. Goël.

10. Divers et propositions individuelles.

Mme Huguenin prend la parole pour apporter une réponse à la question posée par Mme Byrne Garelli lors du dernier conseil à propos: du nombre de classes à disposition au sein de l'arrondissement scolaire, du nombre de classes par cycle, du nombre d'élèves par classe.

Elle explique qu'elle a pris contact avec M. Blaser, directeur des écoles, dont elle a reçu des données détaillées, qu'elle expose ensuite. Elle poursuit avec deux remarques personnelles; elle est stupéfaite d'entendre parler de conteneurs pour les enfants des écoles, comme s'ils étaient enclassés dans des conteneurs alors qu'il existe des termes comme portacabine ou salles de classes mobiles et elle ajoute que ces classes mobiles sont spacieuses et lumineuses. Elle rappelle qu'elle a vécu au collège la récupération de surfaces sur les couloirs de salles de classes et qu'il a toujours été très difficile de trouver des endroits, pour recevoir élèves ou parents d'élèves. En outre, cette année 9 heures de cours de gymnastique sont données à l'extérieur car il n'existe pas suffisamment de salles de gymnastique et la prévision 2009-2010 en prévoit 17.



M. Hay est ravi que le directeur des écoles ait trouvé un porte-parole pour expliquer cette organisation. Il remercie également le municipal Jaquet de sa digression précédente (point 6), mais fait remarquer le paradoxe entre l'adhésion votée à l'AJERE et la renonciation de l'APERRE au « coup de pouce »; ceci devrait interpeller fortement le Conseil...

M Radoszycki demande comment signer les rapports qui doivent être envoyés en fichiers informatiques à la secrétaire.

Le Président répond qu'un exemplaire papier signé doit obligatoirement être remis à la secrétaire, et qu'il doit être doublé de sa version informatique.

M. Meylan évoque le sujet du ponton flotteur ouest sur lequel un drame s'est déroulé, et demande à la Municipalité d'étudier sérieusement son accès pour qu'un fait divers, tel la noyade de M. Gilbert Semoroz, ne se reproduise plus. Il pense que le danger demeure et que le ponton flotteur est dangereux. Des mesures sont à prendre sans tarder.

M. Roland rétorque à M. Meylan qu'il ne peut pas lui laisser dire tout et n'importe quoi. Une enquête de police est en cours afin de révéler les circonstances exactes du décès de M. Semoroz, et qu'il est prématuré de dire que c'est de la faute du ponton. On sait qu'un ponton sur le lac est glissant et un ponton neuf n'aurait pas été une garantie anti-accidents. Un projet d'étude de rénovation du port est actuellement mené et un préavis sera certainement déposé au prochain Conseil; on va donc de l'avant dans la réfection de ce port.

M. Meylan insiste en demande de prendre des mesures tout de suite afin que l'on ne puisse pas aborder et monter sur ce ponton.

M. Roland se demande s'il s'est bien fait comprendre car pour l'instant personne n'est en mesure d'incriminer le ponton et de dire qu'il est dangereux. C'est à l'enquête de police de fournir des conclusions.

M. Lecoultré aborde trois sujets. Il rappelle que lors de la législature précédente, une majorité de gauche gérait la commune et « bombardait » le Conseil communal de propositions farfelues et ruineuses, qui étaient d'ailleurs presque toujours refusées. Un de ces derniers refus concernait la désignation d'un technicien ou d'un ingénieur chargé de travailler au bureau technique communal; il aurait pu surveiller certains chantiers, terminer le cheminement piéton pour les écoliers, préparer des plans d'urbanisme, etc... En son absence, la Municipalité a dû renoncer à certaines tâches ou les a externalisées (ce qui est loin d'être gratuit...). Aujourd'hui ce poste est pourvu et la question est de savoir combien, en deux ans et demi, la Municipalité a économisé grâce au refus providentiel du Conseil. En principe, cette question s'adresse à la Municipalité, mais il la pose également à quiconque est épris de chiffres et d'économies.

Ensuite de très nombreuses personnes ont apprécié la soirée offerte par la commune pour les « vieux ». Souper et spectacle étaient d'excellente qualité; remerciements aux organisateurs.

Enfin, depuis plusieurs années Rolle suscite la jalousie de Cannes, Venise, Hollywood, Berlin et autres à cause de sa distinction spéciale « le mérite rollois ». La cérémonie a lieu en principe en janvier; la Municipalité peut-elle indiquer les dates de cette cérémonie afin que les élus puissent s'y rendre en grand nombre pour applaudir les méritants?

Réponse de M. Roland qui informe des quelques difficultés que traverse cette manifestation pour trouver une date car l'Union des Sociétés Locales, organisme chargé de l'organisation, n'a pas de président depuis quelques mois. Le secrétariat municipal va chercher à prendre contact avec M. Rossier, ancien président de l'USL, afin de voir si l'organisation de cette soirée ne pourrait pas se faire directement par la commune. La date va donc prochainement être fixée, mais peut-être pas en janvier, plutôt en février.

	Conseil Communal de Rolle – législature 2006 – 2011
---	---

M. Deruaz demande si la commune devra externaliser pour trouver la trace de M. Rossier...

Sur cette boutade, le Président souhaite de bonnes Fêtes de fin d'année aux conseillers et leur donne rendez-vous le 3 février 2009.

La séance est alors levée à 20h45.

Au nom du Conseil communal

Jean-Claude BEDERT
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire